Deux-roues, il est temps de passer à la caisse !

Article rédigé par *Paris Vox*, le *21 août 2022*

Source [Paris Vox] : Les vacances à peine terminées pour les Parisiens et il sera temps de passer à la caisse pour les détenteurs de deux-roues à moteur. Le stationnement devient en effet payant pour les motos et les scooters dans la capitale.

Arguant une mesure d'équité vis-à-vis des automobilistes, les motocyclistes vont devoir passer à la caisse. Les deux-roues électriques sont pour le moment exonérés du stationnement payant. Certainement tant que ces véhicules restent minoritaires dans le parc parisien !

Deux tarifs coexisteront pour les deux-roues, un tarif abonné et un tarif visiteur.

Le tarif visiteur est assez simple même si le découpage des zones peut interroger.

Retrouver l'intégralité de l'article en cliquant ici

21/08/2022 23:00